Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-213501182-20260923-2026066-DE

COMMUNE DE GAHARD 35490

Séance du 23 septembre 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2026	
Date de la convocation : 15 septembre 2026 Date d'affichage : 15 septembre 2026	**Nombre de membres en exercice** : 19 **Nombre de présents** : 19 **Nombre de votants** : 19
L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre à 20 H 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle de réunion de l'ancienne école sous la présidence de monsieur David DUGUEPEROUX.	**Présents :** Monsieur David DUGUEPEROUX, Maire, Mme CHALMEL, Mr GRELIER, Mme RUFFAULT, Mr FERRIERES, adjoints, Mmes DROILLARD, ESNAULT, BOUDEHEN, LAVRILLOUX, MAHIEU, CAUQUIL, KARP, Mrs VINCENT, MESLE, BOULMER, LOUAPRE, RIBOUCHON, JOUIN, ROUSSELON Conseillers municipaux.
Secrétaire de séance : Bérangère CAUQUIL	**Absents** : **Absents excusés :** **Pouvoir** :

➢ 2026-066/TARIFS CANTINE MUNICIPALE/Révision

Considérant que le boulanger assurant la livraison de pain à la cantine municipale à arrêter cette prestation à compter du 1er septembre 2026,

Considérant, la modification du bordereau des prix unitaires par l'ajout d'une composante « pain » par le prestataire assurant la confection et la préparation des plats de la cantine municipale, à la demande de la Mairie,

Considérant, l'avenant au marché public signé par Monsieur le Maire en date du 1er septembre 2026, (Prix de la composante « pain »: 0.10 € HT par repas)

Considérant, l'augmentation des charges fixes liées aux services périscolaires (Personnel, Fluides, produits d'entretien),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'appliquer à compter du 1er octobre 2026, les tarifs Cantine comme suit :
  Pour : 9 (Dugueperoux, Chalmel, Ferrières, Ruffault, Boudehen, Vincent, Louapre, Ribouchon, Jouin)**.**
  Contre : 3 (Lavrilloux, Rousselon, Cauquil).
  Abstentions : 7 (Boulmer, Grelier, Mahieu, Karp, Droillard, Meslé, Esnault).

	Tarifs antérieurs	Tarifs Nouveaux
ENFANT	4.40 €	4.50 €
ADULTE	5.20 €	5.30 €

- **PRECISE** qu'une étude sera menée pour l'établissement des futurs tarifs de la cantine municipale pour la prochaine rentrée scolaire 2027-2028.

Fait, délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre
Le Maire
David DUGUEPEROUX